

ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE de Castelnau d'Estrétefonds

APPEL À PROJETS ABC 2022- OFB



IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE

NOM	Mairie de Castelnau d'Estrétefonds
ADRESSE DU SIEGE	Parvis des Citoyens
CODE POSTAL	31620
COMMUNE	Castelnau d'Estrétefonds
N°SIRET DE LA COMMUNE	21310118100013
CODE INSEE DE LA COMMUNE	31118
	REPRESENTANT LEGAL
NOM ET PRENOM	SIGAL Sandrine
FONCTION	Maire
TELEPHONE	05 34 27 05 27
COURRIEL	accueil@mairiecastelnau.fr
	RESPONSABLE DU PROJET
NOM ET PRENOM	Cathy SOLOMAS
FONCTION	Chargée du développement durable et des réseaux
TELEPHONE	05 34 27 05 22
COURRIEL	ddurable@mairiecastelnau.fr

PROJET

IDENTIFICATION DU

PROGRAMME DETAILLÉ DU PROJET

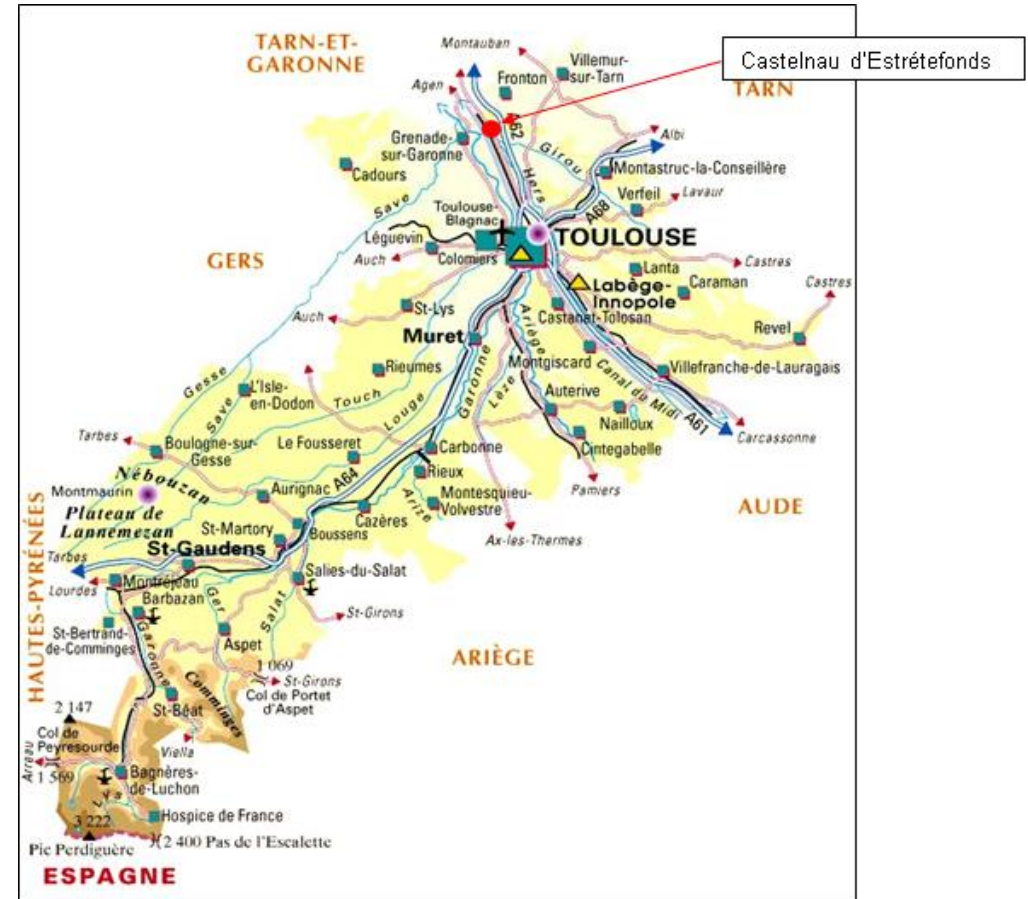
PROJET	
TITRE	Atlas de la biodiversité communale de Castelnaud d'Estrétefonds
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forte pression démographique et foncière ➤ Atouts écologiques majeurs mais fragiles ➤ Fort engagement de la commune pour la Transition écologique
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer les connaissances sur la biodiversité communale ➤ Impliquer l'ensemble des acteurs autour du projet ➤ Sauvegarder et valoriser la biodiversité ➤ Obtenir un véritable outil stratégique d'aide à la décision accessible et compréhensible par tous les acteurs agissant sur le territoire ➤ Pérenniser les actions dans le temps et permettre leur répliquabilité sur les territoires voisins
DUREE DE MISE EN ŒUVRE	36 mois (Du 19/09/2022 au 17/08/2025)
COUT COMPLET PREVISIONNEL	57 299 € HT
MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES	41 099 € HT
AIDE DEMANDEE	32 879 € HT soit 80 % des dépenses éligibles
ACTEURS RESPONSABLE DU PROJET	Mme Sandrine SIGAL M. Denis BRUN M. Loïc CONSTANS Mme Cathy SOLOMAS
AUTRE(S) CORRESPONDANT(S) AU SEIN DE LA STRUCTURE	M. Pascal BARAT Mme Marie-Hélène BOUCHER M. Stéphane FORNER Mme Laurence DESMOULIN
AUTRE(S) PARTENAIRE(S)	CPIE Terres Toulousaines Bureaux d'études Associations naturalistes

1. Cadrage

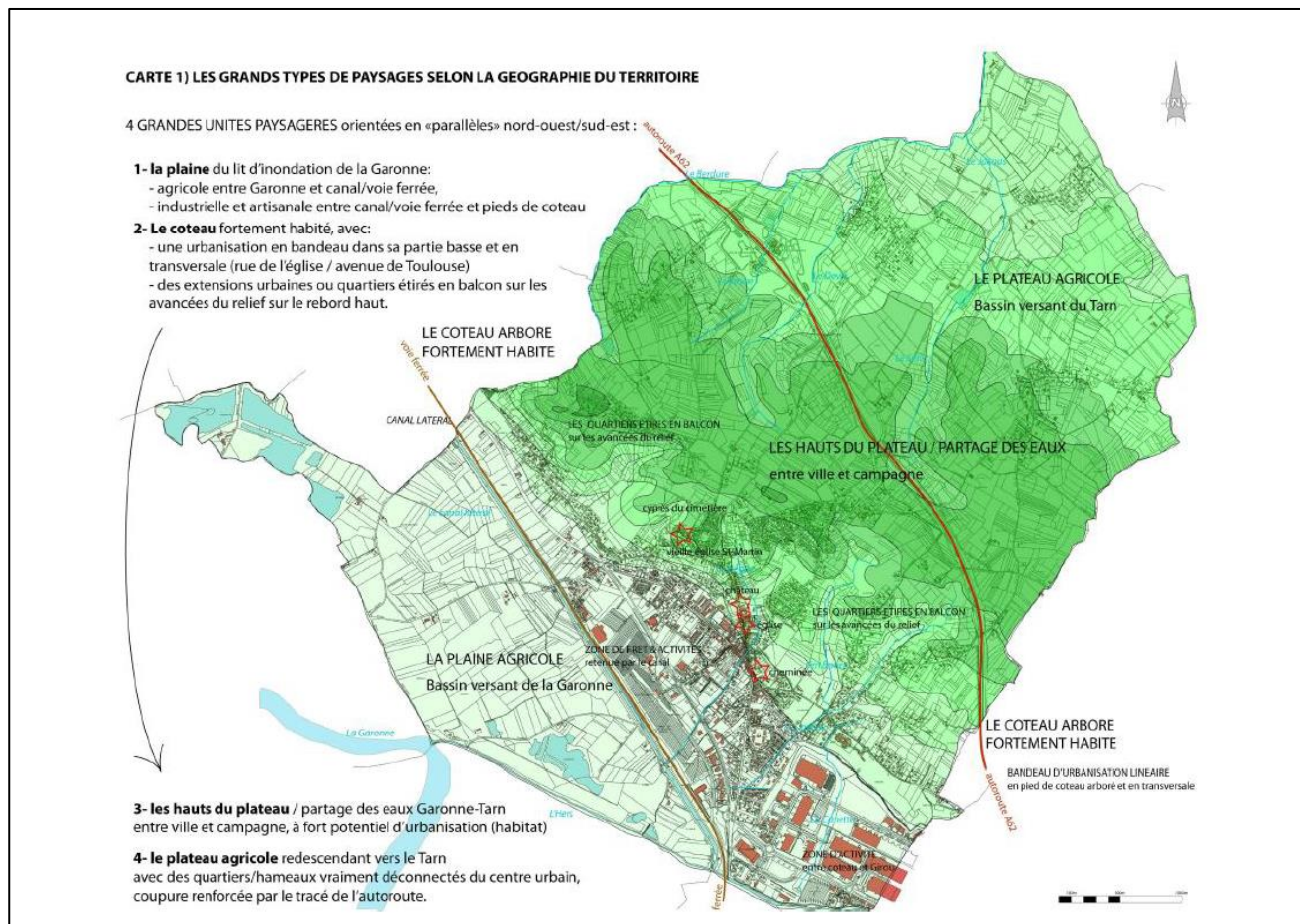
1.1. Contexte

✓ Contexte territorial de la commune

Castelnau d'Estrétefonds est une commune péri-urbaine localisée dans la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et dans le Nord du département de la Haute-Garonne, à 25 km de Toulouse. Elle est au cœur de l'aire urbaine toulousaine, positionnée sur l'axe Toulouse-Montauban.



Situation géographique de la commune de Castelnau d'Estrétefonds (Source : PLU Castelnau d'Estrétefonds)



Source : Contrat Bourg-centre / Castelnau d'Estrétefonds

Le territoire communal, situé en rive droite du fleuve Garonne, se trouve dans l'entité paysagère « **La Garonne des Terrasses¹** ».

La commune se positionne sur deux grands ensembles naturels :

- **La basse plaine de Garonne à l'Ouest**, très plane (altitude comprise en 104 et 114 mètres), inondable, autrefois couverte de vergers de pommiers et aujourd'hui occupée par les grandes cultures irriguées et les lacs de gravières.
- **Les coteaux des terrasses de l'Hers et du Frontonnais à l'Est**, parallèles au fleuve qui culminent à 221 mètres d'altitude, colonisés par des boisements et de la vigne. Ils offrent des vues panoramiques sur la plaine qui s'étendent jusqu'aux Pyrénées.

Le village s'est développé entre la plaine et les coteaux. La partie urbaine de la commune se situe en grande majorité dans la partie Sud-Ouest. Le secteur Est connaît une urbanisation autour de quelques « hameaux ».

¹ Source : Atlas des paysages de la Haute-Garonne (31) – Conseil départemental : <https://paysages.haute-garonne.fr/>

La commune est bien desservie par les infrastructures de transport :

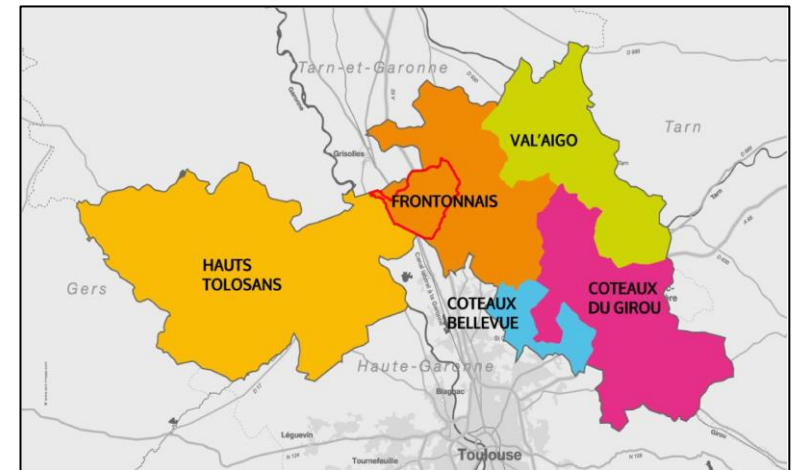
- Autoroute A62 (Toulouse-Bordeaux) avec l'échangeur autoroutier de l'Eurocentre, qui permet de relier Toulouse en 30 minutes
- RD 820, ancienne « RN 20 / Route de Paris »
- RD29 qui relie la Gascogne au Tarn
- Voie ferrée avec la gare SNCF qui permet de rejoindre la métropole régionale en 15 minutes.

✓ Castelnau d'Estrétefonds : pôle structurant du Nord Toulousain

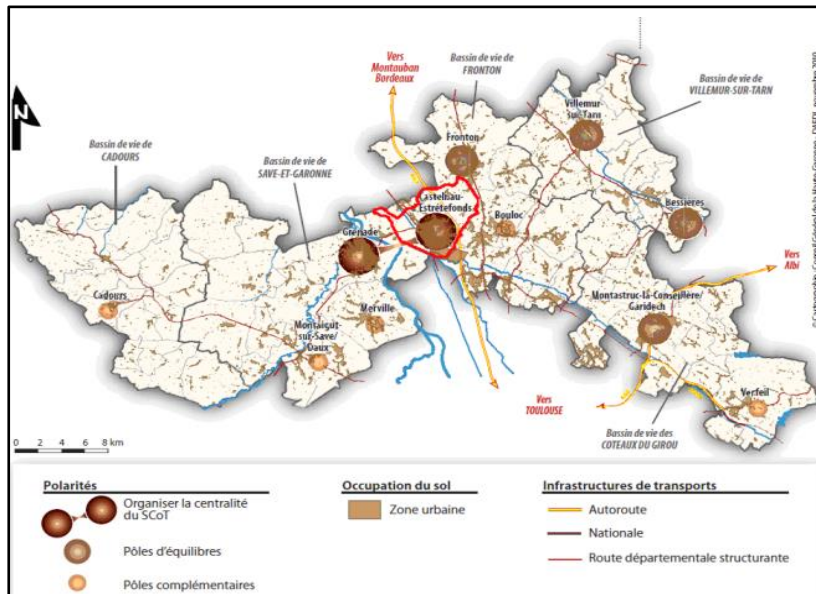
La commune fait partie de la **Communauté de Communes du Frontonnais (CCF)** composée de 10 communes et 26 000 habitants.

Castelnau d'Estrétefonds appartient au **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Tolosan** qui compte 5 communautés de communes et 72 communes.

Castelnau d'Estrétefonds fait également partie du **SCoT Nord Toulousain** composé de 4 communautés de communes (les Hauts Tolosans, le Frontonnais, Val'Aïgo et les Coteaux du Girou) soit 66 communes.



Castelnau d'Estrétefonds au sein des territoires du Pays Tolosan et de la CCF (Source : paystolosan.eu)



Carte de principes d'organisation urbaine et d'aménagement – DOO du SCoT Nord Toulousain - décembre 2012 (Source : SCoT Nord Toulousain)

Castelnau d'Estrétefonds joue un rôle majeur dans le maillage du Nord Toulousain : la commune est identifiée comme l'un des deux pôles structurants (avec Grenade-sur-Garonne) dans le SCoT Nord Toulousain qui prévoit un doublement de la population dans les 20 ans à venir (prévision de 9 000 habitants à l'horizon 2030) lui conférant, dans un avenir proche, le statut de « petite ville ».

✓ Contexte démographique

Avec plus de **6 682 habitants**² aujourd'hui, la commune connaît une dynamique démographique et résidentielle très forte depuis plusieurs années.

De par sa position géographique stratégique, à proximité d'un échangeur autoroutier, mais aussi à équidistance de Toulouse et Montauban, de la Gascogne et du Tarn, la commune de Castelnau d'Estrétefonds bénéficie d'une forte attractivité.

Elle a connu un développement démographique important depuis la fin des années 1990 (sa population était de 2 518 habitants en 1990). En moyenne, la population a évolué chaque année entre 2009 et 2014 de 2,2% (cf. *tableau ci-contre*) après avoir augmenté de 6.7% sur la décennie précédente.

	2008	2013	2019
Population municipale	5 195	5 912	6 579
Population comptée à part	57	63	103
Population totale	5 252	5 975	6 682

Source : population légale - INSEE

✓ Un territoire « vert et bleu »

Le territoire communal de Castelnau d'Estrétefonds peut être qualifié de « vert et bleu ». En effet la commune bénéficie d'espaces non urbanisés sur 70% de son territoire, qui représentent environ 20 km² d'espaces naturels et agricoles dont 352 hectares répertoriés en espaces boisés classés, principalement dans la partie Nord de la commune. L'espace agricole occupe 45 % de l'ensemble du territoire (grandes cultures céréalières dans la plaine de Garonne et vignes sur les coteaux).

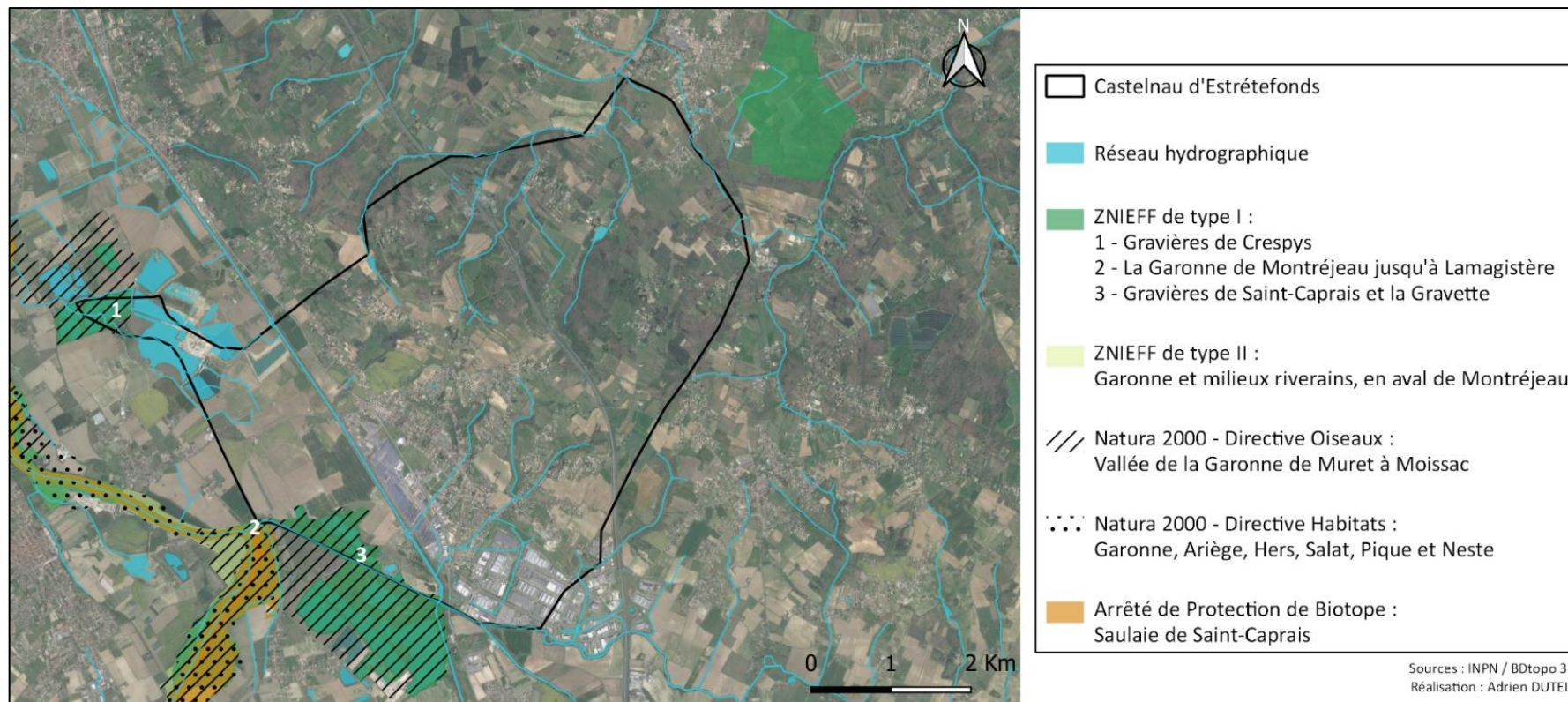
La partie Sud du territoire se caractérise par la présence prépondérante de l'élément « eau » avec le Canal de Garonne, la rivière l'Hers-Mort et les nombreux lacs issus d'anciennes gravières. Ces vastes ensembles naturels sont colonisés par une biodiversité spécifique des milieux humides et des bords de Garonne, fleuve qui est situé à proximité immédiate de la limite communale.

Ce secteur bénéficie de 7 espaces naturels remarquables identifiés, classés et protégés (pour certains) au niveau européen et au niveau national, pour leurs habitats, leurs faunes et leurs flores à forte valeur patrimoniale :

- **1 APPB** : FR3800489 « Saulaie de Saint-Caprais »
- **2 Sites Natura 2000**
 - FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » / ZSC (Directive « Habitats »)
 - FR7312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » / ZPS (Directive « Oiseaux »)

² Population légale de 2019 - INSEE

- **3 ZNIEFF de type 1**
 - 730003044 « Gravières de Saint-Caprais et de la Gravette »
 - 730030253 « Gravières de Crespys »
 - 730003045 « La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère »
- **1 ZNIEFF de type 2 : 730010521 « Garonne et milieux riverains, en aval de Montréjeau ».**



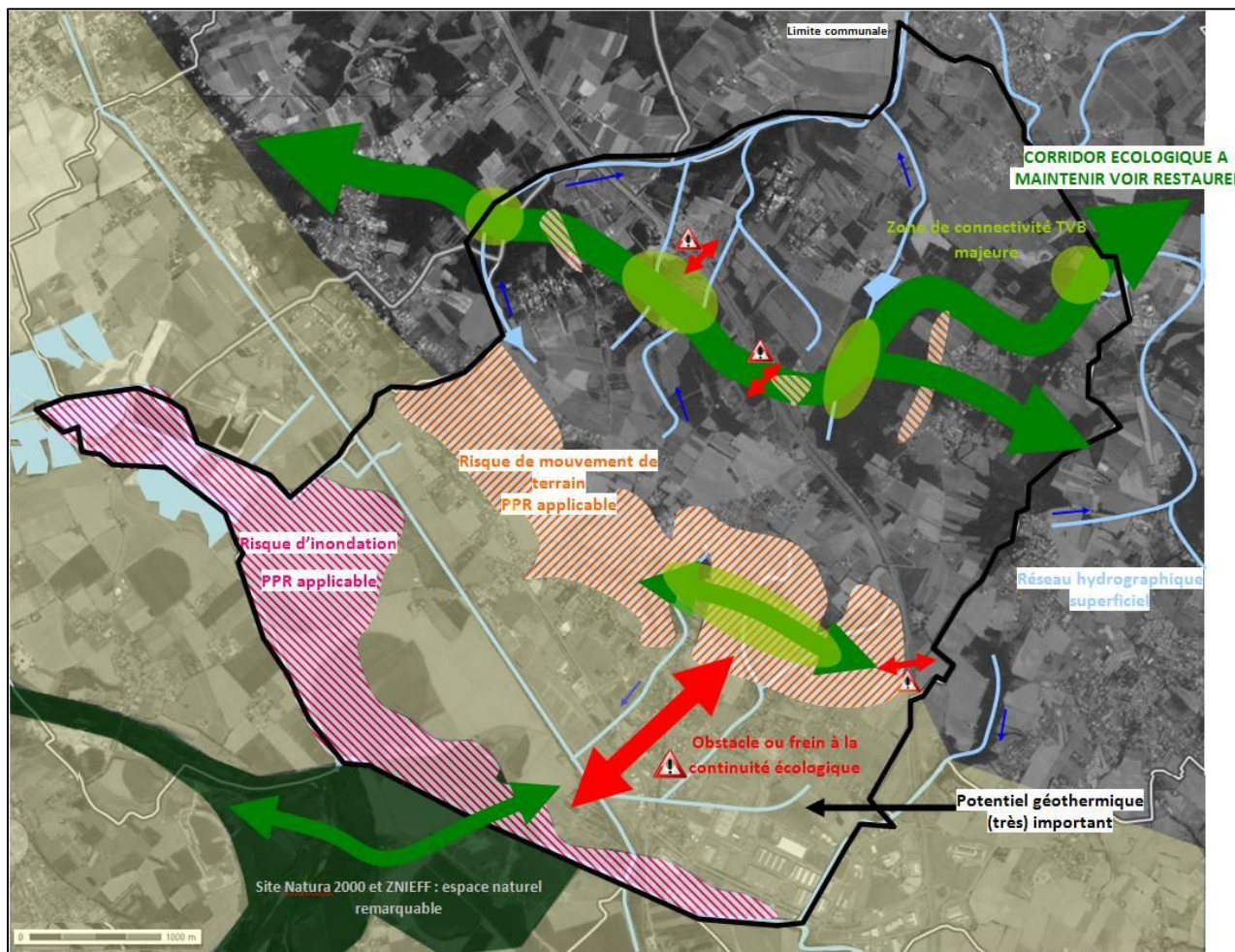
Espaces naturels remarquables à forte valeur patrimoniale de Castelnaud d'Estrétefonds

Le réseau hydrographique de la commune présente également de nombreux petits ruisseaux répartis entre le bassin versant de l'Hers-Mort et de la Garonne au Sud et le bassin versant du Tarn au Nord (*cf. carte ci-dessus*).

1.2. Enjeux, projets de territoire et objectifs de la démarche ABC

- ✓ [Une trame verte et bleue morcelée par la pression démographique et les infrastructures de transport](#)

La commune de Castelnau d'Estrétefonds compte de nombreux espaces naturels présentant des atouts écologiques majeurs pour le territoire du Nord Toulousain.



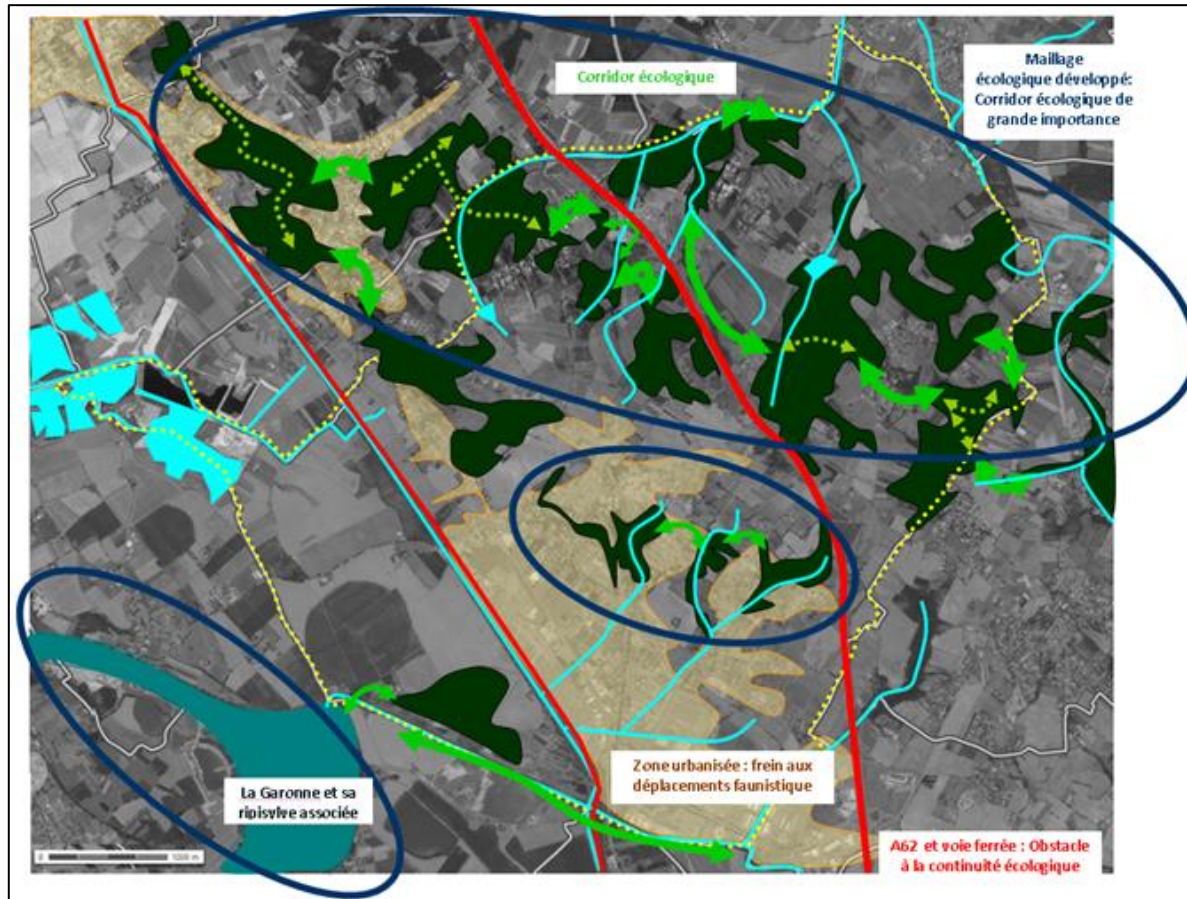
Corridors et continuités écologiques (Source : PLU Castelnau d'Estrétefonds)

Cependant le territoire communal subit la pression de l'agglomération toulousaine et dans une moindre mesure celle de Montauban et connaît une dynamique démographique et résidentielle très forte qui ont transformé profondément la commune en moins de vingt ans, avec principalement :

- **L'artificialisation des paysages et des sols notamment au niveau des coteaux (urbanisation)**
- **L'exploitation de granulats dans la plaine de la Garonne** qui a entraîné un appauvrissement des milieux
- **Une déprise agricole** qui a entraîné une fermeture et une uniformisation des milieux entraînant un **certain affaiblissement de la biodiversité**

En conséquence, la Trame verte et bleue de la commune est actuellement trop morcelée, elle manque de réelles continuités et de Réservoirs de biodiversité sur certains secteurs.

La Trame verte et bleue est également interrompue à plusieurs reprises par les grandes infrastructures de transport qui traversent le territoire du Sud-Est au Nord-Ouest (Autoroute A62, RD820, Voie ferrée). Ces dernières constituent de véritables barrières physiques formant des obstacles majeurs difficiles à traverser pour la faune.



Trame verte et bleue (Source : PLU Castelnau d'Estrétefonds)

Face à cette augmentation des espaces artificialisés, l'enjeu est important pour arriver à préserver la trame de nature du territoire.

✓ Les enjeux écologiques de la commune



Selon les orientations et les objectifs du SCoT Nord toulousain, les enjeux écologiques pour la commune consistent à :

- Conforter les corridors écologiques et les cœurs de biodiversité
- Développer de nouveaux espaces de nature ouverts au public.

« Ainsi, la commune s'orientera vers :

- La préservation des espaces naturels à proximité des zones urbanisées
- La valorisation des territoires naturels.
- Le développement des projets favorisant la valorisation du patrimoine naturel qu'il s'agisse de projets pédagogiques, touristiques et/ou de loisirs. »

Synthèse des orientations spatialisées du SCoT Nord Toulousain – Milieu naturel (SCoT Nord Toulousain)

Comme décrit et préconisé dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT, la commune de Castelnau d'Estrétefonds souhaite pleinement s'inscrire dans une organisation spatiale durable de son territoire. L'équipe municipale souhaite également préserver la Trame verte et bleue qui participe à la richesse faunistique et floristique de la commune. A une échelle plus grande, cette dernière rejoint d'autres corridors et réservoirs écologiques plus vastes qu'il convient de prendre en compte, de manière à faciliter le déplacement de la faune au sein du territoire communal et vers les communes voisines.

Face à ces enjeux de taille pour la préservation de la biodiversité du territoire et des territoires voisins, la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal permettra à la commune de :

- Sensibiliser les décideurs, la population et l'ensemble des acteurs à l'intérêt majeur que représente la Biodiversité
- Mieux la protéger
- Posséder un outil d'aide à la décision indispensable pour tous les futurs projets d'aménagement du territoire.

✓ La transition écologique et énergétique intégrée à toutes les actions du territoire

La politique communale est d'anticiper les mutations pour ne pas les subir, c'est pourquoi à partir de 2009, la commune de Castelnaud d'Estrétefonds s'est engagée dans une démarche de mise en valeur du Développement durable dans son projet territorial.

L'Agenda 21 local

En 2013, la commune de Castelnaud d'Estrétefonds s'est lancée dans la démarche d'Agenda 21 local en vue d'équilibrer le rapide développement de la commune et de l'orienter selon les principes du Développement durable. L'Agenda 21 a été décliné selon 4 axes stratégiques et 37 actions :

- **Axe 1 : Promouvoir une gestion durable de l'espace qui préserve la biodiversité**
 - *Objectif : Préserver et restaurer la biodiversité*
- **Axe 2 : Préserver les ressources et impulser une dynamique par l'exemplarité**
- **Axe 3 : Favoriser les déplacements pour tous**
- **Axe 4 : Faire vivre et perdurer la solidarité à l'œuvre sur le territoire.**

Grâce à cet engagement, entre 2009 et 2019, de nombreux projets en faveur de la biodiversité ont pu voir le jour :

- **Intégration de la Trame verte et bleue dans le PLU**
- **Gestion durable de l'espace avec le PLU**
- **Renaturation partielle du lit de la rivière l'Hers-Mort**
- **Réaménagement et renaturation de l'ancienne gravière de la Gravette**
- **Parcours pédagogique sur le site naturel de la Gravette**
- **Gestion différenciée des espaces verts et réduction des déchets verts**
- **Création de jardins partagés**
- **Sensibilisation des enfants à la protection de l'Environnement, au Développement durable et au changement climatique (*intervention de structures d'Education à l'Environnement et au Développement Durable dans les écoles – CPIE Terres Toulousaines, Arbres et Paysages d'Autan*)**
- **Organisation de manifestations en lien avec le Développement durable et la Transition écologique (*Salon Autour du Jardin, Cafés Nature, Film-débats, Balades nature, ...*)**
- **Inventaire participatif des arbres remarquables de la commune**
 - *25 arbres retenus / Exposition citoyenne et scolaire / Inscription prévue dans le PLU*
 - *Parcours avec panneaux pédagogiques en cours*
- **Chantier de nettoyage des berges et bords du Canal de Garonne**

En 2013, l'Agenda 21 a reçu la Reconnaissance Nationale « Agenda 21 local France » prolongée en 2017.

La plupart de ces actions ont été menées en étroite concertation avec les acteurs du territoire : les habitants (mise en place d'un Groupe de Travail citoyens Agenda 21), les associations (Arbres et Paysages d'Autan, Nature en Occitanie, ACCA, ...), les partenaires institutionnels et privés (Syndicat de Bassin Hers-Girou, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Gravier SPIE Batignolles Malet, ...).

Le Contrat Bourg-centre

Fin 2019, la commune de Castelnau d'Estrétefonds a signé un contrat Bourg-Centre avec la Région Occitanie, le Département de la Haute Garonne, le PETR Pays Tolosan ainsi que la Communauté de communes du Frontonnais. Le projet aborde de multiples thématiques dont celles :

- **De la préservation et la mise en valeur des espaces naturels à enjeux environnementaux qui contribuent à la richesse et à l'identité communale**
- **De valoriser par des aménagements la présence du Canal de Garonne**
- **De l'aménagement de la zone naturelle au Sud et notamment les lacs**
- **Du potentiel naturel et architectural à valoriser**
- **De la préservation et la mise en valeur de la richesse que constituent des espaces naturels préservés.**

Territoire Engagé pour la Nature

Après l'échéance de l'Agenda 21 (fin 2019), la commune de Castelnau d'Estrétefonds a souhaité continuer ses actions en faveur de la Transition écologique et de la préservation de la biodiversité, et s'est vue attribuée fin 2020, la labélisation « Territoires Engagés pour la Nature » pour 3 projets :

- **Plantation participative de 3 000 arbres en 3 ans sur la commune**, dans le cadre des plantations de 6 000 arbres sur 6 ans
 - En partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan, les 3 Ecoles élémentaires de la commune, l'AGAPEI Val Fleuri, le Lycée Général et Technologique Agricole d'Ondes (commune voisine), le Chantier d'insertion de la Communauté de Communes du Frontonnais et 2 entreprises locales du paysage.
- **Création d'un corridor écologique**, le long de la rivière l'Hers-Mort, s'inscrivant dans le cadre de la création d'une Voie Verte sous les 3 Ponts
- **Restauration des mares présentes sur les coteaux Nord de la commune.**

Castelnau d'Estrétefonds s'est engagée sur 3 ans (de 2021 à 2023) à mener à bien ces 3 projets qui sont tous les trois en cours de réalisation par les services municipaux en concertation et partenariat avec les acteurs du territoire.

Villes et villages étoilés

La commune espère être labellisée « Villes et villages étoilés », distinction décernée par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), en raison des démarches qu'elle met en œuvre afin de protéger l'environnement et la biodiversité nocturne : mise en place de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h.

✓ Une gouvernance participative

Une commission municipale Environnement

L'engagement de la commune dans le Développement durable dès 2009 s'est traduit par la création d'une Commission Environnement (8 élus) pilotée par 2 élus Adjoint au Maire et Conseiller, en charge de l'Environnement et du Développement durable. Cette Commission a piloté le lancement de la démarche Agenda 21 local en concertation avec un Groupe de Travail Agenda 21 composé de 15 citoyens.

Cette instance a évolué en 2014 en Commission extra-municipale Développement durable qui a accueilli, en plus des 8 élus, 14 citoyens et acteurs locaux (habitants, représentants d'associations) qui ont participé activement à la mise en place des 37 actions de l'Agenda 21. Avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2020, la Commission Environnement renommée « Environnement, Développement durable et Mobilité » est redevenue uniquement municipale.

Un Comité Consultatif Transition Ecologique

Une nouvelle instance participative a été créée par la Mairie en 2021 avec 35 citoyens et acteurs locaux volontaires représentants d'associations, entreprises, commerces, suite à un Appel à candidature : **le Comité Consultatif Transition Ecologique (CCTE)**. L'objectif est de réfléchir collectivement, élus et citoyens, à de nouvelles actions en faveur de la Transition écologique à mettre en œuvre sur le territoire communal.

Cette nouvelle instance participative est « scindée » en 3 ateliers thématiques, présidé chacun par un élu :

- « **Mobilités – Urbanisme** », présidé par Monsieur **M. Denis Brun**, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, au Développement durable et à la Mobilité
- « **Environnement – Espaces naturels** », présidé par **M. Loïc Constans**, Conseiller municipal délégué à l'Environnement.
- « **Transition énergétique** », présidé par **M. Olivier SAURA**, Conseiller municipal délégué Transition énergétique et réseaux.

Les membres de ces ateliers se réunissent régulièrement par atelier ou en plénière pour travailler sur toute question ou projet en lien avec la Transition écologique et proposer des actions à la Commission municipale Environnement, Développement durable et Mobilité.

Ils ont déjà été informés de la volonté de la commune de s'engager dans la démarche ABC.

Les membres de l'Atelier « Environnement – Espaces naturels » de ce CCTE vont être totalement impliqués dans ce projet, en jouant notamment un rôle de relai auprès de la population, des associations, des entreprises et des commerces.

Un service Développement durable

En 2012, le service Développement durable a été créé avec un poste de Chargé(e) du Développement durable, pour piloter et animer l'Agenda 21.

Depuis 2020, cet agent pilote toutes les actions de Transition écologique de la commune.

Cet agent municipal va être chargé pendant les 3 années de conduire la démarche ABC. Il/elle sera le relai entre la/les structures accompagnantes et les élus et la population.

Depuis 2 ans, le Service Développement durable fait appel à un(e) stagiaire de fin d'étude de Master 2 TRENT (Transition Environnementale dans les Territoires) de l'Université Jean Jaurès de Toulouse, pour travailler pendant 6 mois (mars/aout) sur divers projets.

La commune de Castelnau d'Estrétefonds souhaite que la réalisation de son ABC s'inscrive dans le prolongement de toutes les démarches de Développement durable et de Transition écologique déjà engagées depuis plus d'une décennie en concertation avec de nombreux acteurs du territoire.

1.3. Description du projet

✓ [Objectif de la démarche](#)

Conscients de la richesse et de la fragilité de la biodiversité du territoire, les élus de l'équipe municipale de Castelnau d'Estrétefonds ont souhaité s'engager dans la démarche de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité communale afin de permettre à tous les acteurs du territoire de mieux connaître, protéger et valoriser ce patrimoine naturel.

Malgré les nombreux projets déjà réalisés (et en cours) en faveur de la biodiversité, la commune manque cependant de données approfondies sur l'ensemble des espèces animales et végétales et des habitats qui peuplent le territoire. Ces connaissances poussées représentent un atout majeur pour les élus afin de pouvoir intégrer en amont la prise en compte de la biodiversité lors de toutes nouvelles décisions.

Cet Atlas devra être conçu comme un véritable outil stratégique d'aide à la décision accessible et compréhensible par tous les acteurs agissant sur le territoire et par tous les publics.

Cet outil indispensable devra permettre :

- D'apporter à la commune les connaissances naturalistes et les données cartographiques nécessaires pour permettre une intégration des enjeux majeurs liés à la biodiversité au sein de toutes les décisions politiques qui seront prises pour l'aménagement du territoire
- De traduire ces engagements politiques dans toutes les démarches de planification territoriale et les documents associés (PLU, Etudes d'impacts, ...)
- De favoriser la continuité et la restauration de la Trame verte et bleue du territoire et de préserver la fonctionnalité des écosystèmes
- De favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux liés à la biodiversité par l'ensemble des acteurs du territoire (élus, agents municipaux, habitants, public scolaire, seniors, associations, entreprises, commerçants, organismes institutionnels, communes voisines, ...) au travers notamment des inventaires faunistiques et floristiques participatifs avec la ou les structure(s) mandatée(s) pour la réalisation de l'ABC.
- De faire participer tous les acteurs du territoire dans la construction de recommandations pour améliorer la gestion des espaces publics mais aussi des espaces privés (jardins, espaces verts d'entreprises ...)
- D'anticiper les impacts positifs ou négatifs sur la biodiversité des futures activités socio-économiques et éviter des dégradations irréversibles des milieux
- De faire prendre conscience à tous de la fragilité de la biodiversité communale et qu'elle fait partie intégrante du cadre de vie de la commune

Cette démarche devra venir en complément de toutes les actions déjà entreprises par la commune pour la protection et la valorisation de la biodiversité.

✓ Cadre temporel et méthodologique

Ce projet va s'étaler sur une durée de 3 ans (de septembre 2022 à aout 2025).

La démarche de l'Atlas de la biodiversité communale de Castelnau d'Estrétefonds sera réalisée dans le respect des préconisations fixées par le Guide ABC diffusé en octobre 2014.

La commune restituera sur le site <http://abc.naturefrance.fr>, tous les éléments nécessaires à son alimentation et à la diffusion des résultats de son Atlas de la biodiversité communale (rapport final, cartographie des enjeux de biodiversité, publications, données d'inventaires naturalistes de terrain, ...).

✓ Prestataires et partenaires

Pour la plupart de ses projets de Transition écologique, la commune de Castelnau d'Estrétefonds travaille depuis de nombreuses années en partenariat avec des structures institutionnelles, associatives et privées, et notamment dans le cadre des trois projets inscrits dans la démarche « TEN ».

Pour la réalisation de son Atlas de la biodiversité communale, la commune souhaite s'entourer de prestataires compétents. Ils devront avoir la capacité :

- **D'organiser la démarche**
- **D'établir un diagnostic**
- **De cartographier et d'analyser les données collectées**
- **De sensibiliser les élus, les services et le public sur les enjeux**
- **De proposer un plan d'actions.**

Afin de formaliser des collaborations pertinentes, la commune a pris contact avec diverses associations :

- **Nature en Occitanie**
- **ECODIV association**
- **OPIE Midi-Pyrénées** (Office Pour les Insectes et leur Environnement)

Et plusieurs bureaux d'études spécialisés :

- **Ecotone**
- **Naturalia Environnement**

La commune de Castelnau d'Estrétefonds formalisera également des partenariats avec différentes structures dont :

- **Le CPIE** (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) **Terres Toulousaines**
- **Le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse**

Les élus souhaitent également associer la Communauté de Communes du Frontonnais à son projet et notamment en se positionnant comme « Commune Pilote » afin de pouvoir impulser par la suite cette dynamique de démarche ABC auprès des communes de la CCF qui seront volontaires.

Durant toute la période des relevés et des inventaires, la commune sera en étroite relation avec les prestataires afin de suivre l'avancée des actions.

La commune n'exclut pas, au fur et à mesure de l'avancée de la démarche, de mettre en place d'autres partenariats plus spécifiques avec de nouvelles structures, selon les besoins.

✓ Les milieux représentatifs du territoire

Les milieux représentatifs du territoire qui ont été retenus par les élus et les services pour la démarche ABC sont :

- La biodiversité présente dans **le bourg** de la commune
 - Il s'agit d'un milieu intéressant pour les sciences participatives avec les écoles et le grand public. Les habitants seront plus sensibles à ce milieu car il fait partie de leur paysage quotidien.
 - Parmi les sites qui seront choisis, des jardins privés pourront être sélectionnés par la/les structure(s) et la Mairie en concertation avec les habitants
- La biodiversité présente **dans les zones humides et le long des cours d'eau de la commune**
 - Ces milieux présentent une richesse écologique et des enjeux majeurs
- La biodiversité présente **sur les coteaux** de la commune
 - Ces milieux, favorables à une diversité écologique, sont caractéristiques du paysage estrétefontain et atypiques dans le territoire du Frontonnais.

Ces choix ont été réalisés afin d'avoir une représentation exhaustive des grands milieux naturels qui composent le territoire.

La plaine de Garonne n'a pas été retenue pour l'ABC mais pourra faire l'objet, par la suite, d'une étude spécifique en lien avec les agriculteurs afin de limiter les intrants chimiques et modifier les pratiques agricoles.

✓ Les groupes taxonomiques et inventaires

Les groupes taxonomiques qui ont été retenus par les élus et les services sont les suivants :

- **Les oiseaux** : Inventaire et suivi de type IPA (Indices ponctuels d'abondance) avec un passage dans chacun des sites étudiés par entité naturelle de la commune de Castelnau d'Estrétefonds. Des relevés participatifs auront lieu pour l'avifaune nocturne avec des écoutes nocturnes qui seront réalisées sur des itinéraires échantillons ou ponctuellement dans des habitats favorables – Un passage par entité naturelle sera prévue pour ce taxon.
- **Les insectes** : Inventaires et relevés de type participatif avec le passage d'un naturaliste seul, puis avec participation du public pour les 4 taxons suivants : les coléoptères, les odonates, les orthoptères et les lépidoptères. Un passage par entité naturelle est prévu.
- **Les reptiles et amphibiens** : Inventaire et suivi de type POP reptile et POP amphibien.
 - *Concernant le POP reptile*, il y aura 6 passages par site³ (regroupant plusieurs transects de 100m sur un maximum de 6 sites par entité naturelle). Ils seront inventoriés sur les côteaux et aux abords des cours d'eau et dans les zones humides.
 - *Concernant le POP amphibien*, il y aura 3 passages dans 2 sites (étendue maximale de couverture à 4h) contenant mares et plans d'eau, avec sorties nocturnes. Ils seront inventoriés aux abords des cours d'eau et dans les zones humides
- **Les mammifères hors chiroptères** : Relevés incluant un passage d'un naturaliste seul puis avec participation du public. Suivi par traces et empreintes avec 1 passage par entité naturelle.
- **La flore** : Arbres et plantes à fleurs – Relevés incluant un passage d'un naturaliste seul puis avec participation du public avec 1 passage par entité naturelle. Les relevés de la flore seront enrichis par les relevés de terrain effectués par le botaniste lors de la cartographie des espaces naturels

Un premier travail de mise en place des méthodes et des sites, la plupart en des lieux différents, sera réalisé en fonction des taxons suivis et des entités naturelles. Ensuite un certain nombre de relevés protocolés notamment pour l'avifaune, les reptiles et les amphibiens seront effectués. D'autres relevés moins cadrés viendront apporter de la connaissance auxquels le public pourra être associé. Il sera proposé un passage du naturaliste seul pour l'acquisition des données et la préparation de « l'animation », puis l'accompagnement avec le public pour le partage des connaissances.

L'ensemble des données brutes d'inventaires naturalistes de terrain, récoltées par la ou les structure(s) compétente(s), sera transmis à leur précision maximale au Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), selon les règles et modalités prévues par le dispositif, notamment concernant l'usage des standards et des référentiels (TAXREF, HABREF).

³ Définis par la/les structure(s) mandaté(s) en relation avec la Mairie. Les sites correspondent aux zones d'inventaires et de relevés que le/les structure(s) auront sélectionné parmi les 3 entités.

✓ [La cartographie des habitats naturels et des enjeux écologiques communaux](#)

La cartographie des habitats naturels présents sur la commune est une démarche importante pour la commune de Castelnau d'Estrétefonds. En effet, elle servira d'outils majeur pour la révision générale du PLU (programmée par les élus) notamment dans la prise en compte de la Trame Verte et Bleue ainsi que dans la classification de certains espaces en Espaces Boisés classés, Espaces présentant un intérêt écologique et/ou paysager à préserver en l'état, Espaces réservés, Zones naturelles, ...

L'ensemble des habitats des grandes entités naturelles seront d'abord identifiés par un travail sur photographies aériennes, et par recoupement des couches de type « OCSOL ». Un botaniste viendra par la suite faire des relevés de terrain sur certains sites caractéristiques des grandes entités pour permettre la cartographie des habitats naturels. Les espèces de plantes observées enrichiront le chapitre de la flore sur la biodiversité communale. Enfin, concernant les analyses phytosociologiques, les typologies utilisées seront jusqu'à un niveau 3 EUNIS (4 si possible), avec la correspondance « Corine Biotopes » et « Eur 27 » (uniquement pour les habitats naturels correspondant aux habitats d'intérêt communautaire de la Directive européenne Habitat-Faune-Flore).

La cartographie des enjeux écologiques sera effectuée à partir de la synthèse des données bibliographiques et naturalistes relevées (protocoles et participatifs). La liste de hiérarchisation des enjeux de conservation proposée par la DREAL, validée par le CSRPN Occitanie (Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature) sera utilisée comme outils support. Le niveau d'enjeu fixé par la Région Occitanie sera ensuite adapté au contexte de Castelnau d'Estrétefonds tout en conservant la même échelle des enjeux (*cf. ci-dessous*).

Niveau d'enjeu écologique	
0	<i>Nul</i>
1	<i>Faible</i>
2	<i>Modéré</i>
3	<i>Fort</i>
4	<i>Très fort</i>
5	<i>Exceptionnel</i>

Source : Région Occitanie

Cette cartographie permettra ainsi de faire émerger des enjeux écologiques pour le territoire auxquels seront associées des préconisations d'actions. Ces dernières serviront de support pour la commune pour mettre en place des projets visant à restaurer et protéger la biodiversité.

✓ La sensibilisation, la concertation et la communication

❖ Sensibilisation et concertation

La sensibilisation de tous les acteurs du territoire à la connaissance, la protection et à la valorisation de la biodiversité et ses enjeux est un axe fort dans le projet de l'Atlas de la biodiversité communale de Castelnau d'Estrétefonds : « On protège ce que l'on aime et on aime ce qu'on connaît » (*Jacques Cousteau*).

L'objectif sera de faire participer l'ensemble de la population du territoire à cette démarche d'Atlas de la biodiversité communale afin d'obtenir une adhésion maximale au projet. Le défi sera de réussir à faire comprendre au plus grand nombre que la biodiversité qui nous entoure est un « bien commun » qu'il est nécessaire et urgent de préserver et de permettre « une reconnexion » des habitants avec les différents milieux naturels du territoire.

La participation citoyenne est une démarche clé dans la réussite de ce projet : l'Atlas de la biodiversité communale sera construit pour être un outil de diffusion d'informations et de sensibilisation auprès d'un très large public : les habitants, les enfants, les élus, les agents municipaux, les acteurs économiques, les acteurs sociaux, ...

La commune souhaite que la population et l'ensemble des acteurs soient informés et sollicités à chaque étape du projet :

Etape 1 : Présentation de la démarche ABC

Au grand public et tous les acteurs

Au lancement de l'Atlas, en septembre/octobre 2022, une première réunion publique sera organisée en fin de journée sous forme d'un Café Nature festif qui permettra de présenter la démarche à la population, les grandes étapes du projet et l'importance de leur implication.

Cet évènement sera organisé et animé par l'équipe municipale, les services municipaux et la/les structure(s) retenue(s). Des stands et ateliers naturalistes pour les enfants et les adultes pourront être proposés.

Ce Café Nature pourra être organisé au sein des Jardins partagés de la commune avec la participation active des jardiniers.

Aux services municipaux

L'ensemble des services municipaux seront invités à cette soirée, mais une action spécifique devra être mise en place à destination des agents, sur leur temps de travail, afin de les faire adhérer au projet.

Aux entreprises de la zone Eurocentre

La centaine d'entreprises de la vaste zone économique et logistiques d'Eurocentre du Sud du territoire, sont regroupées pour la plupart au sein d'une association très active, le Club d'Entreprises REESO (Réseau d'Entreprises Eurocentre Sud-Ouest) dont l'objectif est de promouvoir la zone d'activité et de créer du lien entre des professionnels et de mener des actions communes. La Commission Transition écologique de ce Club a mis en place un Jardin Nourricier Eurocentre et organise régulièrement des actions comme des chantiers de nettoyage.

Cette zone est située à proximité immédiate de la rivière l'Hers-Mort et de ses berges et occupe un vaste secteur. Chaque entreprise est entourée de grands espaces verts accueillant une nature de type « ordinaire ».

Une présentation sera organisée à destination des membres du Club REESO. Des partenariats pourront être envisagés avec des entreprises d'Eurocentre et d'autres acteurs économiques du territoire (commerçants, ...).

Etape 2 : Déroulé de l'ABC

La participation du grand public aux inventaires participatifs

Lors des inventaires menés par la/les structure(s), certains inventaires seront protocolés comme le préconise l'appel à projet

A partir de l'année 2023, d'autres inventaires et relevés seront fait en relation avec la population afin que les personnes compétentes puissent transmettre leurs connaissances scientifiques en matière de biodiversité directement sur le terrain.

Au préalable de ces inventaires participatifs, le naturaliste aura effectué des relevés seul afin d'éviter la fuite de certaines espèces par le dérangement de plusieurs personnes sur site, de préparer l'animation et d'approfondir les connaissances de terrain par des relevés dans certains secteurs (sans être cadré par un protocole). On retrouvera :

- Les mammifères hors chiroptères : on recherchera principalement des indices de présence (empreintes, fèces, poils, ...) dans les secteurs favorables (cours d'eau, milieux humides, ...) afin de pouvoir identifier les espèces.
- L'avifaune nocturne : Des écoutes nocturnes seront réalisées sur des itinéraires échantillons ou ponctuellement dans les habitats favorables. La période des écoutes nocturnes se fera en fonction des espèces : rapaces (décembre à juillet) ; engoulevent (juin à août).
- Les insectes :
 - Coléoptères : Examen de milieux et de micro-habitats favorables (troncs morts, talus de mousse, ...) et recherche de présence directe (restes d'insectes, cavités larvaires, ...) et indirecte (fèces de mammifères).
 - Odonates : Identification directe des imagos (forme adulte et complète) à la jumelle ou à vue (éventuellement capture au filet d'espèces non protégées) de mai à juin.
 - Orthoptères : Localisation et identification des larves ou des adultes à vue aux stridulations en juillet et en août.
 - Lépidoptères : Observation directe des adultes à la jumelle (éventuellement capture au filet d'espèces non protégées) et recherche des plantes hôtes et des chenilles dans les milieux ouverts de mai à juillet.
- La flore : Identification des arbres remarquables et des plantes à fleurs avec le public de mars à juin.

A l'issue des relevés et des inventaires effectués durant l'année 2023, une réunion de présentation finale à destination du grand public sera organisée par la structure mandatée. Cette réunion permettra d'exposer les résultats obtenus, les espèces emblématiques observés, les enjeux écologiques identifiés.

La participation du jeune public

Dès les mois de septembre/octobre 2022, l'ensemble des structures scolaires et périscolaires de la commune (les 4 écoles maternelles et élémentaires, les 4 ALSH/Centres de loisirs, l'AGAPEI Val Fleuri) seront informées de la démarche et seront vivement encouragées à participer à l'ABC. Cette participation pourra prendre diverses formes : projets d'écoles, inventaires de la biodiversité de « ma cour », ...

Des interventions pédagogiques spécifiques seront réalisées chaque année au sein des écoles par des personnes compétentes du CPIE Terres Toulousaines. Ces interventions auront pour but de sensibiliser et d'informer de manière ludique les enfants sur la biodiversité, les enjeux écologiques, etc. Ces interventions dans le cadre scolaire permettront aux enfants d'avoir une attention particulière et une démarche plus ludique et adaptée.

Elles pourront se faire sur des sites de Nature de la commune comme le Parc du Terroir (centre-ville), le site de la Gravette, les Jardins partagés, les sites de plantations des 6 000 arbres...

Il est primordial pour la commune de sensibiliser les enfants sur la biodiversité et les enjeux écologiques qui en découlent dès leur plus jeune âge.

La sensibilisation auprès des élus et des services municipaux

Ce projet d'Atlas de la Biodiversité communale a été validé par l'équipe municipale par délibération lors du Conseil municipal du 5 avril 2022, cependant, il est important d'informer plus en détail les élus.

Une présentation de la démarche de l'Atlas de la biodiversité communale sera effectuée par le service Développement durable et la/les structure(s) compétentes afin d'exposer le projet, ses objectifs, son déroulé et sa finalité. Cette présentation pourra se faire en septembre/octobre en début d'un Conseil municipal.

Une présentation finale, en amont de celle avec le public sera également effectuée par la/les structure(s) compétentes afin d'exposer les résultats obtenus et les enjeux écologiques identifiés.

En complément de ces 2 interventions, des conférences thématiques à destination d'élus et d'agents ciblés pourront être organisées :

- **Conférence sur la Trame verte et bleue**, à destination des élus et agents des service Développement durable et Urbanisme. Cette conférence permettra de sensibiliser sur cette composante majeure qui structure les paysages et les continuités et réservoirs écologiques avant la révision générale du PLU prévue. Elle pourra être dispensée par Nature En Occitanie.
- **Une conférence sur la faune « ordinaire » qui peuple les espaces verts de la commune**, à destination des élus et agents des service Espaces verts, Développement durable, Urbanisme. En effet, le service des Espaces verts travaille quotidiennement avec cette biodiversité si proche pourtant « méconnue ». Cette conférence pourra permettre de présenter des espèces emblématiques d'insectes et recommander aux agents de terrain les bonnes pratiques à mettre en place afin de ne pas dégrader cette biodiversité. Elle pourra être dispensée par l'OPIE Midi-Pyrénées.

Les actions TEN supports de sensibilisation

Les trois actions retenues dans le cadre du projet TEN sont en cours jusqu'en 2023. Les sites sur lesquels se déroulent ces projets serviront de supports pédagogiques pour la démarche ABC.

- **Plantation participative de 3 000 arbres en 3 ans sur la commune, dans le cadre des plantations de 6 000 arbres sur 6 ans.**
 - Les sites des 2 000 arbres et arbustes déjà plantés pourront accueillir des animations pédagogiques en lien avec l'ABC, animées par des structures spécialisées. Lors des prochains chantiers de plantations, des interventions pédagogiques plus approfondies seront réalisées par le Service Développement durable pour sensibiliser à l'intérêt de renaturer ces milieux
- **Création d'un corridor écologique, le long de la rivière l'Hers-Mort, s'inscrivant dans le cadre de la création d'une Voie Verte sous les 3-Ponts.**
 - Des sorties naturalistes seront proposées à la population sur ce nouveau corridor écologique.
- **Restauration des mares présentes sur les coteaux Nord de la commune**
 - Des sorties pédagogiques seront organisées avec des structures spécialisées comme l'OPIE, notamment auprès des scolaires, pour expliquer l'intérêt écologique des mares et observer la riche biodiversité qui va repeupler ces dernières.

Autres événements et activités participatifs

D'autres activités participatives devront être organisées par les structures mandatées et par les services municipaux durant les années 2023, 2024 et 2025 principalement durant le printemps et l'été.

Ces activités pourront être des concours, expositions photos, des conférences sur des sujets précis avec l'intervention de spécialistes (relation faune / énergies renouvelables, ...), des sorties naturalistes dans des lieux spécifiques afin d'y observer la faune, la flore ou encore présenter la biodiversité les écosystèmes de différents milieux.

Une conférence sur « Le rôle de chacun pour sauvegarder la biodiversité qui nous entoure » sera organisé avec un intervenant compétent.

Le site de la Gravette, avec la richesse de sa biodiversité et son parcours pédagogique pourra accueillir plusieurs événements de sensibilisation.

Dans ce cadre, des partenariats complémentaires pourront être réalisés avec des structures spécialisées (Nature en Occitanie, OPIE, LPO, CPIE, Muséum d'Histoire Naturelle, ...).

Etape 3 : Présentation finale

Une restitution finale de l'ensemble de la démarche sera organisée en présence de l'ensemble des acteurs du projet.

Cet événement pourra être organisé lors de l'édition 2025 du Salon Autour du Jardin, ou faire l'objet d'une manifestation spécifique.

❖ **Communication et outils pédagogiques**

Tout au long de la démarche de l'Atlas de la biodiversité communale, le service Communication de la commune sera mobilisé afin d'assurer un relai entre la Mairie et tous les acteurs sur toutes les actions menées. Des publications régulières permettront d'informer la population en amont des événements mais aussi sur le suivi de la démarche.

Les supports de communication habituels de la commune seront utilisés : le site Internet, la page Facebook, la Newsletter mensuelle, le Bulletin municipal, des articles de presse dans les journaux locaux (La dépêche, Le Petit journal ...).

Ce service pourra aussi être un support de communication pour des éventuelles initiatives qui pourront être menées par la population en lien direct avec ce projet d'Atlas.

En complément des inventaires naturalistes, une plaquette de synthèse illustrée de la faune et de la flore locales sera réalisée par la/les structure(s) accompagnante(s) et mise à disposition de la commune pour diffusion au grand public. Cette plaquette présentera un maximum de photographies de la biodiversité locale observée afin que les utilisateurs se l'approprient comme support pédagogique pour des observations naturalistes ultérieures.

❖ **Une présentation anticipée de la démarche ABC au grand public en mai 2022**

Chaque année, au mois de mai, la commune de Castelnau d'Estrétefonds organise, en partenariat avec un groupe de citoyens, un « Salon Autour du Jardin » qui accueille plus de 2 000 visiteurs. Cette manifestation, qui fêtera ses 10 ans cette année, accueillera pépiniéristes, horticulteurs, artisans, producteurs locaux dans une ambiance conviviale et festive. Une partie du salon sera également ouverte aux amateurs avec un vide-jardin et un troc aux plantes. Cet événement sert également à promouvoir la Nature et la Transition écologique au travers d'animations et de stands.

Cette année, un stand communal va être mis en place, en partenariat avec l'association Anolis (association étudiante d'Occitanie de valorisation de la biodiversité dont est membre M. Adrien Duteil qui participe à cette candidature pour l'Appel à projet ABC dans le cadre de son stage de fin d'études MASTER 2 Géographie TRansitions ENvironnementales dans les Territoires) afin de présenter au grand public la démarche de l'Atlas de la biodiversité communale dans laquelle la commune souhaite s'engager.

Une animation sera proposée par l'OPIE Midi-Pyrénées qui présentera quelques espèces d'insectes localisées sur la commune. Ils présenteront les spécimens vivants, complétés par une fiche descriptive par espèces. En complément, ils présenteront également des espèces d'autres taxons : reptiles, oiseaux, ...

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Le calendrier de mise en œuvre, sur les 3 années (2022 / mi-2025) de l'Atlas de la Biodiversité communale de Castelnaud d'Estrétefonds avec ses différentes étapes est présenté dans les tableaux ci-dessous et pages suivantes.

Actions et étapes	Année 2022				Année 2023				Année 2024				Année 2025		
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3
Appel à projet ABC - OFB															
Candidature Appel à projet de l'OFB 2022	x	x													
Réponse à candidature Appel à projet de l'OFB			x												
Mise en place de l'ABC															
Choix des structures pour la réalisation de l'ABC			x	x											
Synthèse bibliographique pour diagnostic du territoire			x	x	x	x	x	x							
Définition et localisation des grandes entités naturelles et des sites	x	x	x	x											
Rédaction notice méthodologique + cartographie associée			x	x											
Inventaires															
Inventaire de l'avifaune protocolé IPA						x									
Inventaire des amphibiens protocolé POP amphibien					x	x	x								
Inventaire des reptiles protocolé POP reptile					x	x									
Relevés et inventaires participatifs pour l'avifaune nocturne					x	x	x	x							
Relevés et inventaires participatifs pour les insectes					x	x	x								
Relevés et inventaires participatifs pour les mammifères (hors chiroptères)					x	x	x	x							
Relevés et inventaires participatifs pour la flore				x	x	x	x	x							
Cartographies															
Préparation en amont				x	x										
Identification des habitats naturels par analyse photo-aérienne, ...				x											
Relevés de terrain par un botaniste sur certains sites				x	x	x	x								
Réalisation de la cartographie des habitats naturels					x	x	x	x							
Réalisation de la cartographie des enjeux écologiques								x	x						

Actions et étapes	Année 2022				Année 2023				Année 2024				Année 2025		
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3
Bilans, suivis et perspectives															
Echanges, bilans intermédiaires de la structure mandatée auprès de la mairie			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Rapport technique des relevés de terrain et des enjeux écologiques								x							
Réunion de présentation finale à la commune								x	x						
Perspectives d'actions liées aux enjeux écologiques						x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sensibilisation & communication															
Présentation anticipée de la démarche au grand public		x													
Communication (presse, site internet communal, Facebook, Newsletter, ...)			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Présentation de la démarche aux élus et agents municipaux			x	x											
Présentation de la démarche au grand public et tous les acteurs			x	x											
Présentation de la démarche aux entreprise de la zone Eurocentre			x	x											
Sensibilisation et intervention du CPIE Terres Toulousaines dans les écoles				x				x				x			
Sensibilisation auprès du grand public (CPIE Terres Toulousaines, ...)			x			x	x			x	x			x	x
Réunion de présentation finale en présence du grand public et des acteurs									x						
Réalisation & diffusion plaquette de synthèse illustrée								x	x	x	x	x			
Conférences diverses sur des sujets précis liés à la biodiversité						x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sorties Nature à thème / Observations faune et flore pour tout public						x	x			x	x			x	x
Expositions & concours photos										x	x			x	x

Les résultats attendus à la fin de chaque grande étape et chaque action répertoriées dans les calendriers ci-dessus sont présentés dans les tableaux ci-dessous pages suivantes.

Actions et étapes	Résultats prévus
Appel à projet OFB	
Candidature Appel à projet de l'OFB 2022	La commune de Castelnau d'Estrétefonds lauréate de l'Appel à projet de l'OFB en juillet 2022
Réponse candidature Appel à projet de l'OFB	
Mise en place de l'ABC	
Choix des structures pour la réalisation de l'ABC	Partenariat avec des structures compétentes et locales
Synthèse bibliographique pour diagnostic du territoire	Obtenir des informations pour la présentation du territoire dans le rapport final et dégager les premiers enjeux liés à la Biodiversité
Définition et localisation des grandes entités naturelles et des sites	Dégager des entités naturelles représentatives du territoire Sélection de sites d'étude adaptés et présentant une richesse écologique
Rédaction notice méthodologique + cartographie associée	Notice méthodologique + cartographies compréhensibles par les élus et le comité de pilotage
Inventaires	
Inventaire de l'avifaune protocolé IPA	Obtenir des informations naturalistes concrètes sur la biodiversité communale
Inventaire des amphibiens protocolé POP amphibien	
Inventaire des reptiles protocolé POP reptile	
Relevés et inventaires participatifs pour l'avifaune nocturne	Acquérir des informations naturalistes concrètes sur la biodiversité communale Participation d'un grand nombre de citoyens aux inventaires participatifs Transmission des savoirs naturalistes aux citoyens et acteurs locaux
Relevés et inventaires participatifs pour les insectes	
Relevés et inventaires participatifs pour les mammifères (hors chiroptère)	
Relevés et inventaires participatifs pour la flore	

Actions et étapes	Résultats prévus
Cartographies	
Préparation en amont	Obtenir des informations pour les cartographies qui seront ajustées avec des relevés de terrains
Identification des habitats naturels par analyse photo-aérienne, ...	
Relevés de terrain par un botaniste sur certains sites	Acquérir des informations naturalistes sur la flore communale qui seront intégrées dans les relevés de l'ABC Apporter une précision et des informations pour la cartographie des habitats naturels
Réalisation de la cartographie des habitats naturels	Obtenir deux cartographies pouvant être annexées aux documents d'aménagement territorial (PLU, ...) pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel
Réalisation de la cartographie des enjeux écologiques	
Bilans, suivis et perspectives	
Echanges, bilans intermédiaires de la structure mandatée auprès de la Mairie	Réflexions périodiques sur le déroulement de la mission et suivi régulier du projet par la commune dans une perspective d'amélioration continue
Rapport technique des relevés de terrain et des enjeux écologiques	Acquisition d'informations naturalistes étoffées sur la biodiversité communale et un diagnostic précis sur les enjeux écologiques communaux
Réunion de présentation finale à la commune	Appropriation des résultats et des préconisations d'actions par les élus
Perspectives d'actions liées aux enjeux écologiques	Mise en place d'actions visant à répondre aux enjeux écologiques communaux Réduction de l'empreinte écologique des aménagements et activités de la commune et de ses habitants
Référencer les résultats obtenus (inventaires, cartographie des enjeux, ressources documentaires) sur le site dédié http://abc.naturefrance.fr Transmission des données brutes d'inventaires naturalistes de terrain au Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP) Diffusion de la cartographie d'enjeux de biodiversité via CARMEN	Partager les connaissances acquises au sein des réseaux nationaux sur le patrimoine naturel Enrichir les plateformes et les sites dédiés afin d'atteindre un public le plus large possible

Actions et étapes	Résultats prévus
Sensibilisation & communication	
Communication (presse, site internet communal, Facebook, Newsletter, ...)	Transmission régulière d'informations aux habitants Appropriation de la démarche par le grand public
Présentation anticipée de la démarche au grand public	Intérêt et curiosité du grand public
Présentation de la démarche au grand public et tous les acteurs	Participation d'un grand nombre de personnes intéressées par la démarche Adhésion de la part des habitants et acteurs Implication des habitants et acteurs
Présentation de la démarche aux entreprises de la zone Eurocentre	Adhésion et participation d'acteurs d'Eurocentre et du Club RESOO Implication des entreprises et de leurs salariés
Sensibilisation et intervention du CPIE Terres Toulousaines dans les écoles	Adhésion de la part des professeurs Transmission de connaissances Intérêt et curiosité de la part des enfants Prise de conscience de la fragilité de la biodiversité
Sensibilisation auprès du grand public (CPIE Terres Toulousaines, ...)	Participation d'un grand nombre de personnes intéressées par la démarche Transmission de connaissances Prise de conscience de la fragilité de la biodiversité
Réunion de présentation finale en présence du grand public et les acteurs	Participation d'un grand nombre de personnes ayant participé au projet ou non Prise de conscience de la richesse et des enjeux écologiques de la commune Prise de conscience du rôle de chacun pour la préservation de la biodiversité
Réalisation & diffusion plaquette de synthèse illustrée	Acquisition d'un rapport final synthétique, visuel et pédagogique Outil d'information et de transmission des connaissances naturalistes accessible par tous
Conférences diverses sur des sujets précis liées à la biodiversité	Participation d'un grand nombre de personnes intéressées par la démarche Transmission de connaissances de la part des intervenants aux personnes conviées
Sorties nature à thème / Observations faune et flore	Participation active de nombreux citoyens impliqués Transmission des savoirs par les naturalistes sur le terrain Découverte par les habitants des différents milieux naturels présents sur la commune : zones humides, Coteaux, Bourg (nature "quotidienne") Prise de conscience de la fragilité de la biodiversité communale
Expositions & concours photos	Découverte artistique de la biodiversité par un grand nombre de participants Mise en avant des photographes "animaliers" amateurs et professionnels locaux Prise de conscience de la beauté et de la fragilité de la biodiversité communale

3. Gouvernance

Pour pouvoir mener à bien l'Atlas de la Biodiversité communale de Castelnaud d'Estrétefonds, **Mme Sandrine Sigal**, maire de la commune qui va coordonner la démarche ABC, a souhaité mettre en place une « équipe projet » en interne et un « Comité de Pilotage », plus large, qui va rassembler divers acteurs représentatifs du territoire.

Une équipe projet interne

Cette équipe va être constituée de :

- **Deux élus pilotes**
 - M. Denis Brun, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, au Développement durable et de la Mobilité
 - M. Loïc Constans, Conseiller municipal délégué à l'Environnement.
- **Le Directeur Général des Services**
 - M. Pascal Barat
- **L'agent municipal, chargée du Développement durable** qui sera le **réfèrent technique qui conduira la démarche**
 - Mme Cathy Solomas,
- **Un stagiaire Master 2 (au sein du Service Développement durable)**
 - Chaque année, durant toute la durée du projet, un stagiaire de niveau Master 2 (Environnement, Transition écologique, Ecologie, Géographie, ...), sera recruté pour venir épauler Mme Solomas sur ce projet de mars à aout.

Cette équipe projet travaillera en étroite collaboration et en transversalité avec un grand nombre de services municipaux qui seront les relais de cette démarche auprès des administrés :

- Le service Communication
- Le service Espaces verts
- Le service Urbanisme
- Le service Scolaire et Périscolaire
- Les Services Techniques
- La Médiathèque – Ludothèque
- Le Service Centre Communal Action Sociale (CCAS)

Un Comité de Pilotage

Un Comité de pilotage va être mis en place à partir de septembre/octobre 2022 pour favoriser l'implication des acteurs locaux.

Ce Comité, présidé par **Mme Sandrine Sigal**, Maire de Castelnau d'Estrétefonds sera composé d'acteurs divers :

- **Des élus membres de la Commission Environnement, Développement durable et Mobilité**
 - **M. Denis Brun**, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, au Développement durable et de la Mobilité
 - **M. Loïc Constans**, Conseiller municipal délégué à l'Environnement
 - **M. Olivier Saura**, Conseiller municipal délégué Transition énergétique et réseaux.
 - **Un ou deux élus**, autres que les élus pilotes du CCTE, à définir ultérieurement.
- **Des agents municipaux**
 - **Mme Cathy Solomas**, Chargée du Développement durable
 - **M. Stéphane Forner**, Responsable service Espaces Verts
 - **Mme Marie-Hélène Boucher**, Responsable service Urbanisme/Développement durable
 - **Mme Laurence Desmoulin**, Responsable du service Communication, Culture
- **Des citoyens représentants de l'Atelier « Environnement – Espaces naturels » du Comité Consultatif Transition Ecologique**
- **Des citoyens de tous âges**
- **Des enseignants**
- **Des représentants d'associations locales**, notamment engagées dans la protection de l'Environnement
- **Des acteurs socio-économiques**
- **Un représentant du Service Environnement de la Communauté de Communes du Frontonnais**

Un appel à candidature pour devenir membre de ce Comité de Pilotage sera organisé au cours de l'été 2022.

L'effectif définitif de ce comité de pilotage sera défini ultérieurement.

Après la première réunion de lancement du Comité de pilotage en 2022, cette instance se réunira une fois par trimestre sur l'année 2023, puis une fois par semestre les années suivantes.

4. Perspectives de l'action

Le travail conséquent qui aura été réalisé pendant trois années sur la commune par de nombreux acteurs au cours de la démarche ABC devra connaître une continuité réelle à l'issue de ce projet. Différentes perspectives sont envisagées par la commune pour continuer à impliquer la population et les décideurs à la connaissance, la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité. Elles sont présentées ci-dessous.

Un outil support pour la Révision du PLU

Une révision générale du PLU de Castelnaud d'Estrétefonds est prévue prochainement. Ainsi, les données collectées durant la réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale et les enjeux et priorités qui auront été mis en avant, seront une aide précieuse dans la prise de décision par les élus pour le futur projet global d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Cet Atlas permettra notamment de mieux identifier les différentes trames écologiques de la commune (verte, bleue, noire) au sein de ce document d'Urbanisme, d'en expliquer les enjeux et de renforcer leur protection et leur restauration sur le long terme.

Fiches Actions

Un travail de valorisation des résultats pourra être réalisé au travers la création de « fiches actions » basées sur les préconisations d'actions issues de la cartographie des habitats naturels et des enjeux écologiques. Ces fiches serviront de supports méthodologiques pour des actions concrètes à mettre en place en matière de gestion, de préservation, de sensibilisation et de valorisation de la biodiversité communale. Ce travail sera réalisé par la structure mandatée, en relation avec les services municipaux et les citoyens de l'Atelier « Environnement – Espaces naturels » du Comité Consultatif Transition Ecologique.

Pour chaque action, ces fiches préciseront les objectifs, les maîtres d'ouvrages, les services concernés, les partenaires, les coûts, le calendrier et les indicateurs de suivi.

Ces actions seront en adéquation avec le Défi n°4 de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité en Occitanie (SRB) : « Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement ».

Des guides de bonnes pratiques

La Mairie envisage à la suite de l'ABC de réaliser avec les services internes Développement durable, Communication et Espaces verts et les citoyens membres de l'Atelier « Environnement – Espaces naturels » du Comité Consultatif Transition Ecologique, des guides de bonnes pratiques pour la préservation de la Biodiversité : pour les Jardins privés, pour les Espaces verts publics, au sein des espaces naturels. Ces guides seront mis gratuitement à la disposition des citoyens.

« A la découverte de la biodiversité de mon Jardin »

A la suite de l'ABC, une opération participative « A la découverte de la biodiversité de mon Jardin » pourra être organisée par la Mairie, accompagnée par une structure spécialisée (OPIE, LPO, CPIE, APA, ...). En s'appuyant sur la plaquette de synthèse offerte à la population, les estrétefontain(e)s qui le souhaiteront pourront dresser un petit inventaire de la biodiversité présente au sein de leur jardin. Ces inventaires seront présentés sous forme d'exposition photographique lors d'un évènement municipal (Salon Autour du Jardin, ...).

Poursuite de la sensibilisation générale sur la biodiversité

La dynamique de sensibilisation et d'appropriation de la biodiversité du territoire communale par l'ensemble des acteurs qui aura été créée tout au long de la démarche de l'ABC pendant 3 ans devra perdurer par la suite.

Des actions de sensibilisation auprès de tous les publics continueront à être organisées, notamment sur le terrain, sur les divers sites renaturés et préservés du territoire : la Gravière de la Gravette, les sites des 6 000 plantations d'arbres et arbustes, les mares des coteaux, la Voie verte sous les 3 ponts, la cressonnière renaturée de Fondada, le parcours pédagogique des Arbres remarquables, les Jardins partagés, les espaces verts du bourg, ...

Une commune « pilote »

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Frontonnais, la commune de Castelnau d'Estrétefonds est à ce jour la seule à se projeter dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité communale.

A l'issue de son ABC (ou en cours de démarche, le cas échéant) la commune souhaite faire bénéficier l'ensemble des communes de la CCF de son expérience et devenir un levier pour que cet engagement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité soit étendu sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les élus et les services municipaux pourront aller présenter le travail réalisé et les résultats obtenus aux autres communes lors d'un Conseil communautaire et aller rencontrer, les maires, élus et agents municipaux des communes qui seront intéressées pour se lancer dans cette démarche.

Ces échanges et retours d'expérience pourront également être réalisés auprès d'autres communes du Département ou de la Région qui le souhaiteraient dans le cadre notamment d'évènements organisés par l'OFB ou d'autres structures institutionnelles.

5. Résumé publiable du projet

La commune de Castelnau d'Estrétefonds (6 682 habitants), située à 27 km au Nord de Toulouse, est identifiée dans le SCOT NT comme **l'un des deux « pôles structurants » du Nord Toulousain**. Le territoire communal subit la **pression de l'agglomération toulousaine et dans une moindre mesure celle de Montauban**. La commune connaît une **dynamique démographique et résidentielle très forte** qui a transformé profondément la commune en moins de vingt ans (artificialisation des paysages, uniformisation et appauvrissement des milieux). Le territoire communal est traversé du Sud-Est au Nord-Ouest par des grandes infrastructures de transport qui constituent de véritables barrières physiques formant **des obstacles majeurs difficiles à traverser**.

La commune compte de **nombreux espaces naturels présentant des atouts écologiques majeurs** (7 espaces naturels remarquables identifiés, classés et certains protégés) mais les enjeux démographique, géographique et foncier induisent une forte pression sur les milieux naturels et réduisent la place de la biodiversité : la Trame verte et bleue de la commune est actuellement trop morcelée.

Engagée depuis plus d'une décennie dans une démarche de Développement durable et de Transition écologique (Agenda 21, TEN, 6 000 arbres en 6 ans, ...), la commune souhaite avec ce projet ABC **conforter sa forte implication pour la préservation et la valorisation des écosystèmes. Conscients de la fragilité de la biodiversité communale**, Madame le Maire de Castelnau d'Estrétefonds et son équipe municipale ont souhaité s'engager dans la démarche de réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale **afin de permettre de mieux connaître, protéger et valoriser ce patrimoine naturel avec l'ensemble des acteurs du territoire**

Les objectifs majeurs recherchés par la commune à travers ce projet sont **d'améliorer la connaissance sur la biodiversité présente sur le territoire communal, de posséder un outil d'aide à la décision pour tous les futurs projets d'aménagement du territoire, de favoriser la compréhension et l'appropriation par tous des enjeux liés à la biodiversité et de sensibiliser les décideurs, la population et l'ensemble des acteurs à l'intérêt majeur que représente la biodiversité**.

Les milieux choisis pour les inventaires sont représentatifs du territoire : **les zones humides et les abords des cours d'eau, les côteaux, le bourg**. Les groupes d'espèces inventoriés seront volontairement exhaustifs : **les oiseaux, les insectes, les reptiles, les amphibiens, les mammifères et la flore**.

La commune va s'entourer de **structures spécialisées compétentes afin de mener à bien son Atlas de la biodiversité dans le respect des préconisations fixées par le Guide ABC (2014)**.

Cet Atlas sera élaboré **de manière participative en concertation avec tous les acteurs du territoire avec notamment la mise en place d'un Comité de Pilotage** présidé par Madame le Maire, où la majorité des acteurs du territoire seront représentés. **Les estrétefontain(e)s de tout âge seront impliqués autour de ce « patrimoine naturel commun »** à travers différents dispositifs de sensibilisation, d'animation et de communication car « mieux connaître la biodiversité c'est donner les moyens de mieux la protéger ».

A l'issue de son ABC (ou en cours de démarche, le cas échéant) la commune souhaite faire bénéficier l'ensemble des communes de son intercommunalité et voisines de **son expérience et devenir un levier pour que cet engagement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité soit étendu sur l'ensemble du territoire du SCOT du Nord toulousain**.